

Diversité en milieu urbain

Le canal de Versoix cherche sa voie

Les habitants sont invités à se prononcer sur l'avenir de ce petit bijou. Des travaux sont déjà prévus en amont de la ville.

Xavier Lafargue

À Versoix, ces temps-ci, on parle beaucoup du canal. Construit il y a presque 250 ans, ce bisse qui court aussi bien dans la campagne qu'en ville est au cœur d'une grande réflexion participative. Celle-ci s'inscrit dans le cadre de quatre projets pilotes - les trois autres sont à Bâle et à Winterthur - lancés par la Confédération en 2020, visant à «cocréer la biodiversité en milieu urbain». Cette étude se concentre donc sur la portion du canal - environ 2 kilomètres - qui traverse la ville. Hasard du calendrier, des travaux seront également entrepris en amont. Pour les financer, deux crédits viennent d'ailleurs d'être votés par le Conseil municipal.

Revenons d'abord au projet, dont l'objectif est d'améliorer la qualité de vie des usagers du canal sans pour autant oublier la biodiversité, si importante en zone urbaine. Un programme complexe, car l'ouvrage a de multiples fonctions. Lieu de rencontre pour les uns, de balade - sportive ou non - pour d'autres, axe de mobilité douce, le tout au milieu de propriétés privées et habitées. Le bisse et ses abords sont aussi des refuges pour la petite faune et les poissons, et la rivière constitue une ressource hydraulique.

Ateliers participatifs

L'étude va se concentrer sur tous ces points à la fois. «Une équipe pluridisciplinaire, coordonnée par la société Urbaplan, nous épaula dans cette démarche», explique Cédric Lambert, conseiller administratif chargé du dossier pour la commune. «La participation de la population à ce projet est l'une des exigences de ce programme fédéral. Cela nous offre une excellente occasion de collaborer avec le public et les propriétaires des parcelles privées qui bordent le canal, afin de dresser une image directrice des lieux qui sera intégrée au Plan directeur communal.»



Dans sa partie urbaine, le canal de Versoix se fraie un chemin entre les immeubles et les propriétés privées en offrant une zone de balade ou de rencontre ombragée. XAVIER LAFARGUE



Concrètement, un sondage en ligne vient de se terminer. Les Versoisens pouvaient notamment se prononcer sur l'importance de la biodiversité en milieu urbain, sur l'usage actuel des espaces verts le long du canal et sur leur propre vision quant à l'aménagement futur du canal et de ses abords. Des ateliers participatifs vont aussi être organisés. «Ces avis sont importants,

car cette promenade est soumise à de fortes pressions, alors que son patrimoine arboré est vieillissant. Or, nous souhaitons maintenir ce cordon boisé», souligne le magistrat démocrate-chrétien. A terme, le projet prévoit de créer un tronçon test l'an prochain, «puis de travailler ensemble avec les propriétaires privés qui bordent le canal afin d'avoir le moins de

clôtures possibles», ajoute Cédric Lambert.

Des talus s'affaissent

Quant aux travaux, dont les crédits ont été acceptés à l'unanimité par le Municipal lors de sa séance du 22 novembre, ils sont de deux ordres. Il s'agit d'une part de stabiliser le cheminement piétonnier en amont du lieu-dit «Fer-à-Cheval» (voir l'infographie), soit avant que le canal n'entre dans la zone urbaine. Sur ce tronçon situé en forêt, les talus s'affaissent sur un peu plus de 250 mètres à cause de la détérioration des troncs qui les soutiennent. Le crédit, qui se monte à 295'000 francs, n'a pas fait sourciller les élus, qui s'apprêtaient à empoigner le débat bien plus important sur le budget 2022. Mais les Verts Yves Richard et Stéphane Conus ont insisté sur le besoin de bien informer la population, car les travaux incluent l'abattage d'environ 50 arbres morts ou secs. «C'est prévu, et nous allons aussi renforcer les talus avec des plantations arbusives et des arbres appelés à devenir de haute futaie», a précisé Cédric Lambert.

Le second crédit, plus technique et devisé à 1,6 million de francs, concerne notamment la modification de collecteurs d'eau pluviale afin de résoudre des problèmes hydrauliques.



Dardagny, avec son château, fait partie des villages remarquables de Suisse. SWITZERLAND TOURISM

Dardagny parmi les plus beaux villages suisses

Patrimoine

Le bourg du Mandement est le premier du canton à obtenir ce titre.

Dardagny vient d'entrer dans la liste des plus beaux villages de Suisse. Ce bourg devient ainsi le premier du canton de Genève à rejoindre ce réseau national. Le comité de l'Association des plus beaux villages de Suisse a porté son attention sur Dardagny «pour la richesse de son patrimoine architectural typiquement vigneron et pour son cadre rural magnifiquement préservé». Le communiqué envoyé par l'association précise qu'«outre l'incontournable château, devenu école, la commune a su protéger un héritage historique de grande valeur en conjuguant un paysage viticole intact et un ensemble bâti au fort caractère genevois».

La maire de cette commune, Anne Zoller, se réjouit de cette distinction. «C'est une évidence que Dardagny fait partie des plus

beaux villages de Suisse, c'est d'ailleurs le plus beau du canton!» Elle précise que la commune avait déjà reçu le Prix Wakker en 1978 pour avoir su protéger son patrimoine. Afin de mettre en avant les qualités indéniables du site, la magistrate indique que les autorités souhaitent développer les visites et circuits touristiques. «Nous voulons notamment élargir l'offre en matière d'œnotourisme afin de faire connaître davantage nos treize viticulteurs indépendants.»

Charte de qualité

L'Association des plus beaux villages de Suisse précise qu'à ce jour, 44 villages répartis dans 16 cantons et deux nations (18 en Romanche, 15 en Suisse allemande, 6 en Suisse italienne, 4 dans la partie romanche et un dans la Principauté du Liechtenstein) ont souscrit à sa charte de qualité. Ils s'engagent ainsi à préserver leur patrimoine remarquable tout en assurant un développement touristique et économique maîtrisé.

Caroline Zumbach

L'architecte communal est désavoué par la justice

Mairie de Laconnex Le Ministère public a confirmé l'amende délivrée à la suite de la démolition d'un plancher, mais son montant est diminué.

L'arrêt rendu par le Tribunal administratif de première instance concernant la rénovation de la mairie de Laconnex a un goût amer pour tous les protagonistes de cette affaire. L'architecte mandaté par la Mairie a été condamné à payer une amende de 15'000 francs pour avoir partiellement démolit un parquet en bois sans autorisation préalable. Quant au Département du territoire, il a été en partie désavoué par la justice qui estime que le montant initial de l'amende était disproportionné.

À l'origine de cette bataille judiciaire se trouvent les travaux de rénovation de ce bâtiment situé à l'entrée du village. Commencés en août 2018, ces derniers visaient à supprimer l'appartement existant au premier étage afin de gagner de l'espace pour l'administration. Quelques semaines après le début des travaux, les ouvriers avaient découvert qu'une partie du plancher du premier étage et des poutres qui le soutenaient étaient pourries.

La décision avait été prise de retirer les parties endommagées. Or cette démolition ne figurait pas dans la demande d'autorisation de construire et n'avait pas été acceptée par l'Office des monuments et des sites. L'État avait alors infligé une amende de 20'000 francs à la Commune.

L'architecte s'était opposé à cette décision, saisissant le Tribu-

nal administratif de première instance. Afin de le soutenir, la Commune demandait à être partie prenante dans la procédure. Une requête rejetée par le tribunal qui a rendu son verdict il y a quelques semaines. Il estime que l'architecte était responsable du chantier et qu'il n'aurait pas dû laisser les travaux continuer en l'absence d'autorisation préalable de détruire le plancher controversé. En revanche, la justice a constaté qu'il avait informé l'Office des monuments et des sites de la situation. Pour cette raison, et en l'absence d'antécédents, le tribunal a décidé de confirmer l'amende, mais de la revoir à la baisse.

«Je reconnais qu'on n'a pas fait tout juste selon le règlement cantonal.»

Hubert Dethurens
Maire de Laconnex

Contactés, l'Office des autorisations de construire, qui a géré cette procédure, et l'architecte indiquent qu'ils ne recourront pas contre ce jugement. Quant à la Commune, elle en prend acte. «Je reconnais qu'on n'a pas fait tout juste selon le règlement cantonal, que je trouve stupide, mais au moins nous avons fait quelque chose qui a du sens et qui est solide», conclut le maire de Laconnex, Hubert Dethurens. CZH

Un appartement à Morgins divise les élus onésiens

Finances

Le Conseil municipal a voté un budget équilibré après un débat inattendu.

Une fois n'est pas coutume, ce sont les sports d'hiver et le petit village valaisan de Morgins qui ont été au cœur du débat sur le budget onésien mardi soir.

Afin de comprendre comment 31 conseillers municipaux se sont retrouvés à débattre sur un petit appartement à la montagne, il faut remonter à 1967. Cette année-là, la Ville d'Onex acquiert un appartement à Morgins. Pendant plusieurs années ce dernier est disponible à la location pour les employés, puis également pour les seniors. «Seulement, la demande est res-

tée très faible, probablement parce que l'appartement est petit et situé devant la déchetterie dans un endroit peu bucolique», a précisé la magistrate socialiste Carole-Anne Kast lors du dernier Conseil municipal.

Constatant le regain d'intérêt des Suisses pour les biens immobiliers en montagne, et face à une situation financière compliquée, l'Exécutif onésien a décidé de vendre ce logement valaisan au plus vite.

Sur le principe, personne au sein du Délibératif ne s'est opposé à cette décision. En revanche, ce qui a irrité la droite, c'est que le revenu espéré de cette vente figure d'ores et déjà dans le budget 2022 de la Commune sous forme d'une recette de 180'000 francs.

«La vente d'un bien immobilier ne devrait pas servir à équilibrer un budget de fonctionnement. Si transaction il y a, elle devra faire l'objet d'un excédent dans les comptes», déplorait David Moschella au nom du groupe Echo - Vert libéraux.

Amendement refusé

Ce dernier a tenté en vain de faire retirer cette ligne budgétaire et de la compenser par la suppression d'un des nouveaux postes prévus. Mais son amendement ainsi que la tentative du PLR de renvoyer le texte en commission afin de rediscuter d'une vision de long terme pour les finances communales ont été refusés par la majorité rose-verte.

Celle-ci a salué unanimement le travail d'équilibriste de l'admini-

stration et de l'Exécutif afin de parvenir à présenter un document qui n'affiche pas de déficit malgré la situation financière compliquée de la commune (35% des revenus communaux proviennent de la solidarité intercommunale).

Postes supplémentaires

C'est finalement un budget net de 56,99 millions qui a été voté. Il présente un excédent de revenus s'élevant à 827 francs et prévoit une augmentation salariale équivalente à 2,3 postes.

Ces derniers visent à renforcer le service aménagement, l'aide sociale individuelle, le secrétariat des services techniques ainsi que la politique de gestion communale des déchets et l'économie circulaire. CZH

